Séminaire d'été - Montpellier

Commande sociale et nécessités du soin

Entre adéquation, clivage et dialectique

De l'étude clinique sur les pratiques des psychiatres privés (cf. numéro spécial de Psychiatries : Persiste et signe) à l'enquête sur l'urgence et la permanence des soins et à l'enquête auprès des psychiatres (conduite en partenariat avec Samuel Lézé et Victor Royer, anthropologues), l'AFPEP-SNPP continue d'interroger les pratiques de la psychiatrie privée, les conditions d'exercice ainsi que les questions autour d'une adéquation de la commande sociale avec les nécessités du soin.

Tant que le statut du psychiatre reposait sur un consensus lui accordant une place de soignant, la trajectoire de l'adéquation était lisible. Aujourd'hui, l'État tente d'assigner peu à peu le psychiatre à une position d'évaluation et d'expertise, arguant de l'urgence, de la dangerosité et de la responsabilité pour faire valoir de nouvelles priorités.

De la volonté politique à l'exercice privé de la psychiatrie, comme de « la coupe aux lèvres », il peut se passer des choses pour le moins préoccupantes ! Infléchissements et dérives ne cessent de se produire. Nous sommes en droit et en devoir de nous interroger sur l'incidence de toutes ces mesures et mutations sur les pratiques de soin et sur l'évolution réelle de notre métier.

Les usagers et les consommateurs, ne restent pas les bras croisés. Le service public subit une involution. De nouveaux réseaux sociaux se dessinent.

Alors, quelles nouvelles adéquations pour la psychiatrie privée ?

Nos enquêtes insistent sur la spécificité de notre pratique au sein de la médecine ainsi que sur la nécessaire « signature de notre acte » : des fondamentaux existent. Les nouvelles adéquations, si elles tendent à un équilibre, ne doivent-elles pas en tenir compte ?

Nous comptons sur votre présence pour participer à ce débat et continuer à enrichir la réflexion au sein de L'AFPEP-SNPP. Nos fondamentaux et l'éthique issue de la pratique du soin sont-ils en danger ? Les psychiatres devront-ils se cantonner, dans un avenir proche, à une fonction d'évaluation et d'expertise ?